

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

MP 26-12

Accord-cadre multi attributaire

- **Acheteur :**

Agence de services et de paiement (ASP)
2, rue du Maupas
87040 LIMOGES cedex 1

Objet de la consultation : Assistance à maîtrise d'œuvre pour des missions en lien avec les recettes informatiques.

SOMMAIRE

1	Objet	3
2	Présentation du contexte et des enjeux liés à l'accord-cadre.....	3
2.1	Présentation de l'ASP.....	3
2.2	Présentation du contexte spécifique à l'accord-cadre.....	4
3	Prestations attendues	4
3.1	Types de prestations	4
3.2	Les profils des intervenants.....	5
3.3	Les contextes techniques d'intervention – Plateforme Pro Test.....	5
4	Premiers marchés subséquents et calendrier prévisionnel	6
4.1	Pour les besoins de la DSDA	6
4.2	Pour les besoins de la DDRP	6
4.3	Pour les besoins de la DIREEPS.....	6
4.4	Pour les besoins de la DOP.....	7
4.5	Pour les besoins des autres directions.....	7
5	Lieu d'intervention.....	7
6	Modalités de validation des prestations.....	7
7	Instances de pilotage contractuel – Comité stratégique.....	8
8	Instances de pilotage de l'accord cadre.....	8

1 Objet

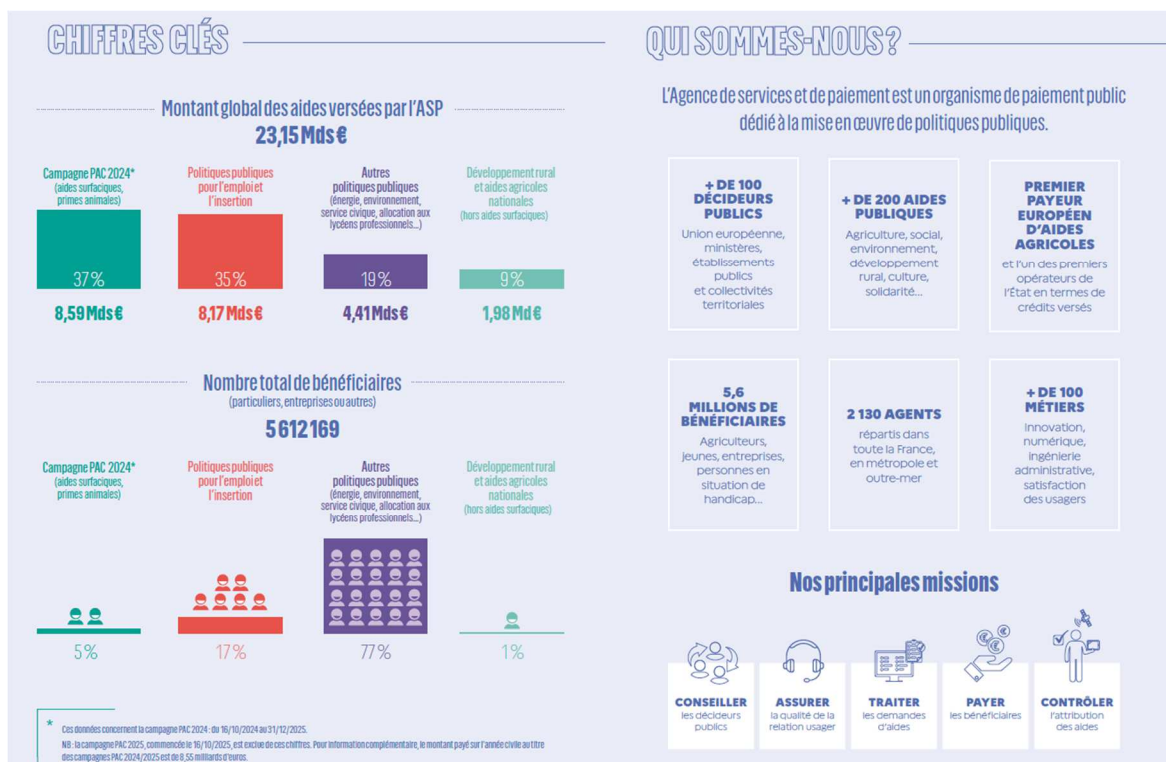
Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de missions en lien avec les recettes informatiques. Il pourra porter sur des recettes de type « métiers » ou utilisateur (MOA), des recettes de type « qualification » (MOE), du développement d'automates, la réalisation de tests de performance, de conformité et sur les prestations associées.

Il vise ainsi l'ensemble des prestations pouvant être délivrées par les titulaires sur cette thématique associée aux applicatifs, outils et prestations informatiques indispensables à la poursuite des missions assignées à l'Agence de services et de paiement.

2 Présentation du contexte et des enjeux liés à l'accord-cadre

2.1 Présentation de l'ASP

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public au service de la mise en œuvre des politiques publiques européennes, nationales et locales. Organisme de paiement reconnu en France, l'ASP a versé, en 2025, 23,15 milliards d'euros d'aides publiques. Elle est le premier payeur européen d'aides agricoles et l'un des premiers opérateurs de l'État en termes de crédits versés. L'ASP gère plus de 200 dispositifs dans des domaines très variés. Pour les mettre en œuvre, l'Agence accompagne à la fois les décideurs publics dans la mise en place de leurs aides et également les usagers et bénéficiaires dans leurs démarches.



L'Agence est administrée par un conseil d'administration où siègent des représentants de l'État, des représentants d'établissements publics ainsi que des organisations professionnelles désignés par arrêté conjoint du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'emploi.

Elle est dirigée par un président-directeur général nommé par décret.

L'Agence de services et de paiement accompagne les acteurs du secteur public tels que les :

- **Ministères** : Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Ministère du Travail et des Solidarités, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature...
- **Collectivités territoriales** : conseils régionaux, conseils départementaux, Métropole du Grand Paris...
- **Établissements publics et organismes maniant des fonds publics** : Agence du Service Civique, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, Agence nationale de la cohésion des territoires, agences de l'eau, ODEADOM...

Gestion administrative et financière des aides publiques :

L'Agence instruit les demandes d'aides, vérifie leur éligibilité, contrôle le respect éventuel des engagements pris par les bénéficiaires, exécute les paiements, les recouvrements et l'apurement des indus. Elle peut exercer toute autre activité nécessaire à la gestion de ces aides et notamment l'accueil et le renseignement des bénéficiaires.

Elle peut à la fois mettre en œuvre des paiements de masse mais aussi des paiements pour des dispositifs territoriaux.

Elle dispose d'une expertise reconnue dans la gestion de dispositifs d'aides faisant intervenir de multiples sources de financement.

Assistance technique et administrative à la mise en œuvre de politiques publiques :

Elle apporte un appui aux instances locales, nationales, et européennes dans la préparation et l'élaboration de nouvelles politiques impliquant le versement d'aides publiques. Elle conçoit et développe des outils informatiques de type Extranet, elle forme les utilisateurs et leur apporte une assistance.

Suivi et évaluation des politiques publiques :

Elle élabore des outils de valorisation de données et de pilotage des mesures et des programmes, des outils de cartographie, des enquêtes de satisfaction.

Elle réalise sur demande des études dans les domaines couverts par son champ d'intervention, au niveau national et européen.

Elle apporte ainsi à ses commanditaires des conseils et des propositions opérationnelles au service de la stratégie, de l'évaluation et de la prise de décision.

Exemples de dispositifs gérés : aides de la politique agricole commune (PAC), chèque énergie, activité partielle, contrat d'engagement jeune, aides à l'alternance, service civique, leasing social voitures électriques/bonus écologique, rémunération des stagiaires.

L'organisation de l'ASP et la présentation des différentes directions susceptibles d'avoir recours à cet accord cadre sont disponibles et accessible sur son site internet (<https://www.asp-public.fr/agence/organisation>).

2.2 Présentation du contexte spécifique à l'accord-cadre

Le présent accord-cadre s'inscrit dans une démarche de mutualisation des besoins de plusieurs directions de l'ASP, sur un même support contractuel. Ainsi, au fur et à mesure de l'achèvement des marchés portés par les différentes directions de l'Agence et de l'émergence de nouveaux besoins d'activités de recette, des marchés subséquents à l'accord-cadre pourront être lancés.

Ces marchés subséquents pourront s'exécuter au travers de :

- Marchés subséquents à bons de commande multi-attributaire ou mono-attributaire
- Marchés subséquents à prix global et forfaitaire
- Marchés subséquents simplifiés à prix forfaitaire
- Marchés subséquents simplifiés à bons de commande

Ces marchés pourront concerner un ensemble de Directions, une direction seulement, un ensemble de projet applicatifs, un projet applicatif seulement, la mobilisation d'un ensemble de profils ou un profil cible seulement.

Dans ses différents champs d'intervention, l'ASP développe des métiers et des savoir-faire multiples nécessitant, chacun dans leur domaine, des activités de recette en lien avec les outils informatiques associés.

3 Prestations attendues

3.1 Types de prestations

Les prestations ont pour objectifs de confirmer que le produit livré est conforme à la commande passée, qu'il est exploitable dans le SI de l'ASP et qu'il peut être mis à disposition des utilisateurs. Ces prestations sont susceptibles de porter sur des recettes de type « métiers » ou utilisateur (MOA), des recettes de type « qualification » (MOE), du développement d'automates, la réalisation de tests de performance, de conformité et sur les prestations associées à ces thématiques selon les besoins de l'établissement.

Elles peuvent concerner notamment les prestations suivantes :

- de pilotage d'équipe (en centre de service, à distance ou sur site) ;
- de conseil et d'accompagnement en matière de recettes ;
- d'assistance à la recette fonctionnelle, technique ou « usine » ;
- d'assistance au développement d'automates de recette ;
- d'audit et réalisation de test de performance ;
- de constitution d'un patrimoine de tests automatisés
- de réalisation d'une campagne complète de tests de non-régression
- la mise à disposition d'agents IA...

Chaque marché subséquent détaillera le type de prestations attendues.

3.2 Les profils des intervenants

Les profils susceptibles d'être mobilisés pour répondre aux besoins explicités dans les marchés subséquents connus et identifiés à ce jour sont les suivants :

- Directeur de projet recette, test ;
- Chef de projet recette, test ;
- Ingénieur testeur / recetteur ;
- Technicien testeur / recetteur ;
- Développeur d'automates de recette.

Ces profils devront intégrer et développer des compétences en phase avec les nouveaux contextes de réalisation des métiers de la recette et notamment la pratique d'outils augmentés via l'IA.

Chaque marché subséquent détaillera le profil des intervenants attendus.

3.3 Les contextes techniques d'intervention – Plateforme Pro Test

Les contextes techniques propres aux projets et/ou directions intégrant cet accord-cadre seront détaillés dans les marchés subséquents concernés.

L'ASP dispose d'une plateforme propriétaire de lancement automatisé de tests fonctionnels, et plus particulièrement de tests de non-régression (TNR), nommée ProTest.

A noter que le périmètre pris en charge par la DSDA ne fait pas appel à la plateforme 'Pro Test' mais à la solution sur étagère 'Katalon'.

ProTest est une application web on premise (hébergée sur les serveurs internes de l'ASP), conçue pour centraliser et orchestrer automatiquement l'exécution de tests de non-régression, tout en s'intégrant nativement dans la chaîne d'intégration, de livraison et de test continu (CI/CD/CT) de l'ASP.

Elle permet notamment de(d') :

- déclencher automatiquement des campagnes de tests de non-régression (TNR) à chaque changement de version ou sur demande.
- visualiser en temps réel les statuts des tests et les résultats détaillés.
- intégrer les résultats dans les pipelines CI/CD existants (Jenkins, GitLab).
- garantir une exécution maîtrisée des tests, y compris dans des environnements à fortes contraintes de sécurité, grâce à son hébergement on premise.

Cette solution s'inscrit pleinement dans une démarche DevOps en facilitant la collaboration entre les équipes de développement, de test et d'exploitation, tout en contribuant à la stabilité des livraisons logicielles.

Le second outil lié à cette plateforme est Xstudio de la société xQual, qui permet de :

- rédiger les exigences de chaque projet.
- définir les cas de tests associés.
- gérer les campagnes de tests (planification, exécution des tests manuels ou automatisés, suivi des résultats).

Les deux outils peuvent être interconnectés. Il est ainsi possible, depuis Xstudio, d'exécuter automatiquement des tests dans ProTest et d'en consulter les résultats.

Dans la pratique, les tests sont rédigés en langage naturel (Gherkin).

Un dictionnaire de phrases existe déjà afin de faciliter la rédaction et la mutualisation des scénarios.

Lorsque de nouvelles phrases Gherkin sont nécessaires, leur implémentation technique est réalisée en Python.

Dans le cadre de l'utilisation de ces outils, les compétences nécessaires sont principalement les suivantes :

- utilisation de GitLab (commit, push, gestion de dépôt, etc.) ;
- connaissances en Python dans le cadre de l'implémentation technique de nouvelles phrases Gherkin.

Les marchés subséquents décriront le niveau d'utilisation attendu des titulaires.

4 Premiers marchés subséquents et calendrier prévisionnel

4.1 Pour les besoins de la DSDA

Dans un premier temps, deux marchés subséquents seront mis en place pour prendre en charge les activités de recette au sein de la Direction des soutiens directs agricoles (DSDA), chargée de la mise en œuvre du système d'information permettant de gérer les aides directes de la politique agricole commune (PAC) dans le cadre du Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC).

La DSDA pilote la mise en œuvre des aides du SIGC 1^{er} et 2^d piliers de la PAC à travers le SIGC historique centré sur le système ISIS, et porte la télédéclaration des demandes d'aides (TelePAC), l'instruction et l'ordonnancement des demandes d'aides. Le SIGC historique est en cours de modernisation (nouveau SIGC – programme GAIA).

Le SIGC historique et nouveau est techniquement développé, exploité, hébergé et administré par une maîtrise d'œuvre (MOE) externe régie par des marchés publics.

Les activités de recette liées à ce SI font l'objet des deux premiers marchés subséquents au présent accord-cadre. Ils portent sur :

- des prestations d'assistance à la recette fonctionnelle du système ISIS historique et du nouveau SIGC (MS n°1)
- des prestations d'assistance au développement d'automates de recette pour le système ISIS historique et du nouveau SIGC (MS n°2). Ce périmètre ne fait pas appel à la plateforme « ProTest », mais à la solution sur étagère Katalon.

Les prestations pressenties couvriraient des activités de recette d'intégration de type MOE ou AMOA.

Ces besoins, actuellement couverts par deux marchés subséquents conclus jusqu'à fin décembre 2026 (potentielle exécution jusqu'à début mars 2027), concernent une équipe stable de 10 intervenants (profils sur site à Montreuil). Il est envisagé d'augmenter le nombre d'intervenants à 20 maximum au cours du présent marché du fait notamment de la recette de la modernisation du SIGC historique.

4.2 Pour les besoins de la DDRP

Un troisième marché subséquent (MS n°3) sera mis en place, courant 2027, pour couvrir les besoins de la Direction du développement rural et de la pêche (DDRP) qui pilote, d'une part, le système d'information OSIRIS permettant la gestion des aides directes de la PAC hors SIGC dans le cadre de la programmation Règlement développement rural (RDR n°3), d'autre part, le développement des modules applicatifs qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'actuelle programmation (RDR n°4) 2023-2027, ainsi que le futur outil SI en charge de la gestion de la prochaine programmation.

Les prestations pressenties couvriraient des activités de recette d'intégration de type AMOE.

Ces besoins sont actuellement couverts par un marché subséquent conclu jusqu'à juillet 2027 et concernent une équipe de 7 personnes (profils sur site à Limoges).

Les besoins pressentis concernent une équipe de 6 personnes (1 directeur/chef de projet recette, test, 3 ingénieurs testeur / recetteur et 2 développeurs d'automates de recette) en assistance sur site et délocalisée.

4.3 Pour les besoins de la DIREEPS

Un quatrième marché subséquent (MS n°4) sera mis en place, courant 2027, pour couvrir les besoins de la Direction des Interventions Emploi ; Environnement et Politiques sociales (DIREEPS) qui assure la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques confiées à l'ASP notamment dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion ou de l'environnement.

Le service de l'ingénierie et du pilotage des projets informatiques (SI2PI) a en charge la maîtrise d'ouvrage opérationnelle et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des téléservices, des outils de gestion et de paiement des aides publiques de la sphère EEPS.

Les prestations pressenties couvriraient des activités de recettes fonctionnelles produit ou transverse de type AMOA.

Les besoins, évolutifs en fonction des projets concernent une équipe de 5,6 personnes (2 chefs de projet recette test coordinateurs/pilotes de recette), 2 ingénieurs testeur / recetteur, 2 techniciens testeur / recetteur en assistance technique sur site et/ou délocalisée).

Ces besoins sont actuellement couverts par un marché subséquent conclu jusqu'à mars 2027.

4.4 Pour les besoins de la DOP

Un cinquième marché subséquent (MS n°5) sera mis en place, fin 2027, pour couvrir les besoins de la Direction de l'Organisation et de la Performance (DOP) qui contribue à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie globale d'organisation de l'agence.

Le service pilotage de la performance des processus et le service conseil assurent l'assistance maîtrise d'ouvrage des outils de contrôle de gestion, des outils de pilotage et de valorisation des données.

Les prestations pressenties couvriraient des activités de recettes fonctionnelles de type AMOA.

Ces besoins récurrents concernent actuellement une équipe de 3 personnes (1 analyste fonctionnel, un ingénieur tests et qualification et un chef de projet) en assistance technique sur site à Limoges.

Ils sont actuellement couverts par un marché subséquent conclu jusqu'en décembre 2027.

4.5 Pour les besoins des autres directions

Au fur et à mesure de l'achèvement des marchés portés par les différentes directions de l'Agence et de l'émergence de nouveaux besoins d'activités de recette, des marchés subséquents à l'accord-cadre pourront être lancés.

Plusieurs marchés d'assistance à maîtrise d'œuvre seront relancés au cours de l'année 2028 et une partie des prestations portées par ces contrats est susceptible de faire l'objet de marchés subséquents (pour la DNSI notamment). Ils pourront porter sur l'intégration de profils recette au sein d'équipes intégrées fonctionnant en agilité.

5 Lieu d'intervention

Le lieu d'intervention de l'équipe d'un titulaire peut être envisagé sur site ASP, à distance ou en centre de services du titulaire. Ils seront décrits pour chaque marché subséquent.

De manière ponctuelle, le titulaire peut être amené à se déplacer, à ses frais, dans les locaux de l'ASP, pour la tenue des comités de pilotage contractuels notamment. Le recours à la visio-conférence sera, néanmoins, privilégié. Les marchés subséquents sont susceptibles de prévoir une fréquence plus élevée et prévisible des déplacements.

6 Modalités de validation des prestations

La validation de la prestation est assurée par le responsable ASP selon un rythme mensuel et est conditionnée par la fourniture par le titulaire des livrables suivants au plus tard 5 jours ouvrés après la fin de la période mensuelle :

- un relevé des consommations dénombrant, par intervenant, le nombre de jours travaillés pour le compte de l'ASP ; ce relevé devra identifier les jours sur site ASP, éventuellement en centre de services du titulaire, et les jours de télétravail ;
- un récapitulatif des livrables (cahiers de recette et jeux de tests nouvellement créés sur la période écoulée ou profondément remaniés, et l'ensemble des éléments attendus au titre de la prestation afin de caractériser le travail accompli) ;
- un point de lucidité identifiant les difficultés rencontrées au cours de la période écoulée et les propositions d'axes d'amélioration.

À tout moment, le responsable ASP pourra dresser un bilan sur la qualité des prestations et des livrables produits par les intervenants au cours de leur mission (cahiers de tests, jeux d'essai, fiches d'anomalies, reporting) et pourra provoquer un point de situation avec le responsable des intervenants pour juger de la nécessité d'un plan d'amélioration.

7 Instances de pilotage contractuel – Comité stratégique

Le Titulaire met en place un comité stratégique dédié au suivi de l'exécution des prestations sur l'ensemble des marchés stratégiques. En lien avec l'ASP, le Titulaire prépare l'ordre du jour et les supports de présentation. Il en rédige le compte-rendu sous la forme d'un relevé d'actions et de décisions adressé à l'ASP pour validation. Ce comité a pour objet de présenter :

- le suivi des faits marquants de la période écoulée,
- le suivi des indicateurs de qualité, de délais, d'engagement et relatifs à la RSE décrits aux marchés subséquents ou proposés par le titulaire dans son mémoire technique,
- l'organisation et la planification des prestations,
- l'analyse des risques et des difficultés d'exécution, la recherche d'actions préventives ou curatives,
- le suivi des actions préventives ou curatives,
- le suivi des commandes et des factures,
- les mises à jour du plan de réversibilité et du PAQ et du PAS,
- les arbitrages éventuels,
- les innovations technologiques, notamment en matière d'IA, susceptibles d'être intégrées aux prestations et leurs impacts en termes d'amélioration de la performance technique et financière des contrats en cours ou à venir,
- le niveau d'automatisation proposé.

Le comité se réunit une fois par semestre. Cette périodicité peut être revue d'un commun accord entre le Titulaire et l'ASP.

Le compte rendu est à transmettre par le titulaire au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivant la tenue du comité. L'ASP dispose de 5 jours ouvrés pour émettre des remarques sur le compte rendu. Ce délai peut être ajusté en cas d'absence du Responsable de Marché Subséquent en charge du suivi contractuel de l'ASP. Sans remarque dans les délais, le compte rendu est réputé validé.

Les livrables attendus sont un tableau de bord contractuel et un éventuel plan d'amélioration ou de progrès actualisé.

8 Instances de pilotage de l'accord cadre

À tout moment, le responsable ASP pourra dresser un bilan sur le fonctionnement global de l'accord cadre, sur la qualité des prestations et des livrables produits par les marchés subséquents, sur les performances économiques, techniques et RSE globales.

Il pourra provoquer un point de situation avec les responsables contractuels des attributaires pour juger de la nécessité d'un plan d'amélioration ou la mise en place d'actions d'amélioration ou correctives.